



**Conseil économique
et social**

Distr.
GENERALE

E/CN.4/2003/NGO/23
19 février 2003

ANGLAIS, ESPAGNOL ET
FRANÇAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-neuvième session
Point 10 de l'ordre du jour provisoire

DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Exposé écrit* par Pax Christi International, organisation non gouvernementale
dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[28 janvier 2003]

* Exposé écrit publié tel quel, dans la/les langue(s) reçue (s), sans avoir été revu par les services d'édition.

Droits Economiques, Sociaux et Culturels

Le Mouvement Pax Christi International a été fondé en 1945 pour promouvoir la réconciliation au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, et est actuellement répandu dans le monde entier. Via son réseau, il cherche à résoudre les situations de conflits partout dans le monde, et à éradiquer les causes de conflits potentiels. Les Droits Economiques, Sociaux et Culturels sont fréquemment violés à l'heure actuelle. A titre d'exemple : en Iraq, dix années de sanctions économiques ont entraîné de graves épreuves pour la population, et plus particulièrement pour les enfants ou d'autres personnes défavorisées. Dans les Territoires Occupés de la Palestine, la population a été pendant des décennies privée de ses droits économiques, sociaux et culturels fondamentaux, comme celui d'assurer son propre gouvernement sur ses propres terres. Sur ces deux points, Pax Christi soutient avec fermeté tous les efforts faits pour trouver une solution pacifique à la question iraquienne, et pour résoudre par la négociation le conflit israélo-palestinien.

En ce qui concerne l'Iraq, Pax Christi insiste avec insistance pour que l'on trouve une solution pacifique et diplomatique au conflit. En même temps, Pax Christi International condamne une guerre préventive contre l'Iraq comme étant à la fois illégale et immorale. La guerre et la menace de guerre ne peuvent être les instruments admissibles d'une politique étrangère. Notre Mouvement est gravement préoccupé par le précédent dangereux qui serait créé si, pour régler un conflit entre nations, la plus puissante d'entre elles devait recevoir la permission tacite d'agir unilatéralement, ou de constituer une coalition de nations amies pareillement décidées à agir en dehors des structures des Nations Unies.

Pour ce qui est du conflit israélo-palestinien, Pax Christi rejette toute approche faite de violence. Le Mouvement condamne tant les attentats-suicides que l'appropriation de territoires par la force ; il réaffirme le droit des gens à l'autodétermination, il demande le démantèlement des implantations israéliennes dans les Territoires Occupés palestiniens, il réclame un accord concernant le droit au retour pour les réfugiés, il appelle les deux parties à respecter les Résolutions des Nations-Unies et les Conventions de Genève.

L'aube du XXIème siècle a vu se produire un nouveau et grave phénomène : l'émergence d'un réseau terroriste international mondialement orchestré, très largement répandu, rejoint par des gens que des sociétés décadentes privent de leurs droits économiques et sociaux. Jusqu'à présent, la réponse de la communauté internationale n'a été faite que d'action militaire, de réaction policière et d'activités d'espionnage. Le résultat s'est limité à la neutralisation de quelques terroristes, tandis que de nombreux civils innocents étaient tués ; mais ceci ne paraît pas devoir avoir un impact sérieux sur les réseaux terroristes aussi longtemps que les causes profondes de ce terrorisme n'auront pas été éradiquées aussi. Ce terrorisme est enraciné, entre autres, dans le sentiment de désespoir et de détresse résultant de la pauvreté, de l'humiliation et de la privation des droits sociaux et culturels. La victoire sur le terrorisme va donc requérir en premier lieu la victoire sur la pauvreté, la restitution aux populations opprimées de leurs droits économiques, sociaux et culturels et le respect de la dignité de tous les hommes.

La réalisation de cet objectif exigera la mise en œuvre de politiques d'envergure et des efforts soutenus de la part des gouvernements nationaux et de la communauté internationale. La sécurité de toute la communauté internationale requiert que les gouvernements les plus faibles soient assistés dans la mise en place d'institutions capables de mener une politique sociale et économique efficiente. Ces dernières années, le problème de la bonne gestion de la politique a été placé au premier rang des programmes de développement et a été considéré comme la condition sine qua non d'un progrès national. Cependant, cette bonne gestion ne peut être assurée si les pays en question ne disposent pas des ressources suffisantes pour satisfaire les besoins essentiels de leurs citoyens en matière de soins de santé et de d'éducation. Ces pays du Tiers-Monde n'ont pas assez de ressources propres pour réaliser ces objectifs, il est nécessaire de leur accorder en sus des moyens supplémentaires sous la forme de prix justes pour leurs produits et de facilités garanties pour leurs exportations, mais également sous la forme d'un allègement de la charge aussi insupportable qu'injuste que constitue la charge leur Dette Extérieure. A cet égard, la Commission des Droits de l'Homme ne peut pas ignorer les avantages qu'entraînerait la libéralisation du commerce mondial et des mesures de réduction de cette Dette. Elle devrait donc soutenir fermement toutes les Organisations qui s'attaquent à ces problèmes.

Pax Christi déplore la discrimination persistante frappant les exportations de pays du Tiers-Monde, en particulier les produits textiles et agricoles que ces pays peuvent pourtant produire à des prix compétitifs. Le Mouvement presse l'Organisation du Commerce International d'imposer, pour janvier 2005, un libre accès de la production textile du Tiers-Monde dans les pays industrialisés, et espère profondément que tous les membres de l'Organisation se conformeront à cet objectif. Par ailleurs, Pax Christi salue les négociations commerciales « DOHA » en cours comme une occasion pour les pays industrialisés de contribuer à la rencontre des besoins fondamentaux des nations du Tiers-Monde, en abaissant les barrières protectionnistes qui freinent le développement des exportations agricoles de cette partie du monde. Il sera crucial de sensibiliser le monde politique à tous les niveaux en lui faisant comprendre à quel point il sera important pour instaurer la justice dans l'économie – comme il l'a d'ailleurs toujours été - de démanteler le protectionnisme agricole.

Pax Christi International insiste sur la nécessité d'organiser le commerce de telle façon qu'il rencontre les besoins des gens, et condamne donc la manipulation des politiques commerciales dans le but de favoriser le commerce lui-même. Le Mouvement est convaincu que le commerce a pour but premier de promouvoir le bien-être des hommes, l'harmonie au sein de leurs communautés et la justice dans le fonctionnement de leur économie ; il pense également que les Gouvernements doivent être capables de définir leurs politiques commerciales en fonction de la protection des droits de tous, et en particulier de ceux qui sont touchés par la pauvreté. Pax Christi appelle tout spécialement les décideurs politiques et les sociétés commerciales multinationales à rédiger des règlements et à adopter des pratiques qui assurent à tous les hommes le respect de leurs droits les plus essentiels, comme leur subsistance, leur accès à l'eau, leur éducation, leurs soins de santé, leur information.

Enfin, Pax Christi se déclare toujours aussi scandaliser par les effets sociaux dévastateurs de la Crise de la Dette Extérieure des pays du Tiers-Monde. L'on estime que pour chaque dollar accordé à titre d'aide aux nations pauvres, celles-ci en versent

13 aux pays prêteurs pour couvrir la charge de la Dette. Beaucoup de pays versent une part importante de leur Produit National Brut pour les besoins de leur Dette Extérieure, et cela au détriment de leurs services sociaux de base. Par exemple, l'on estime à un chiffre se situant entre 7,5 et 15 milliards de dollars le coût annuel de la lutte contre le Sida en Afrique ; mais la charge de la Dette de l'Afrique s'élève à 13,3 milliards de dollars par an ! La charge de la Dette porte principalement sur les intérêts à payer aux pays prêteurs qui imposent à leurs emprunteurs pauvres des taux exorbitants. En effet, la Dette Extérieure globale du Tiers-Monde à, en moyenne, augmenté de 20 % cumulatifs par an entre 1973 et 1993, passant de 100 milliards de dollars à 1.500 milliards. Mais 400 milliards seulement représentaient de l'argent emprunté, tout le reste étant constitué d'intérêts composés. Comme solution à cette profonde injustice, Pax Christi en appelle à tous les pays pour qu'ils installent un Tribunal International d'Insolvabilité et qu'ils mettent au point un mécanisme de protection des pays insolubles, inspiré par le Chapitre 9 de la Loi américaine sur les Faillites des Sociétés.

Le principe directeur qui animerait ce Tribunal devrait être la mise en œuvre d'une justice universelle, enracinée dans la dignité de la personne humaine. Le mécanisme juridique de cette protection en cas d'insolvabilité ne devrait pas être considéré comme une attitude de pitié, mais bien comme une réglementation conciliant des prêteurs intéressés recherchant leur profit et des emprunteurs imprudents ou inexpérimentés. D'autres avantages s'en dégageraient : les marchés internationaux en seraient assainis et les pays bénéficiaires les plus endettés, se débattant sous le poids écrasant de la charge de leur Dette, pourraient dégager des fonds qui seraient affectés à leurs soins de santé et à leur budget d'éducation ; ces pays obtiendraient ainsi – comme le stipule la Section 101, Note 63, du Code des Etats-Unis - « l'occasion de se ménager de nouvelles ressources, délivrés de la pression de dettes préexistantes qui les paralysent jusqu'au découragement ». Cette initiative contribuerait à améliorer le sort de centaines de millions de personnes de quatre-vingt pays confrontés aux exigences de créanciers tout-puissants ; Pax Christi encourage vivement la Commission des Droits de l'Homme à la soutenir par tous les moyens.
